



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 25 mai 2020, a adopté les règlements suivants :

- 20-022** **Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 879 188 et 1 881 998 du cadastre du Québec**
- 19-055-1** **Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055)**
L'objet est de reporter du 1^{er} juin au 2 juillet 2020 l'échéance du 2^e versement de taxes foncières.
- 03-108-4** **Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)**
Les modifications créent une exception à la délégation générale prévue au paragraphe 5^o de l'article 1 permettant au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant la date d'échéance du deuxième versement de la cotisation pour l'année 2020, lorsque le montant dû est supérieur à 300 \$.
- 20-024** **Règlement modifiant divers règlements portant sur l'approbation de budgets de fonctionnement de sociétés de développement commercial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant des cotisations pour cette période**
L'objet est de reporter de 3 mois la date d'échéance fixée dans la réglementation d'arrondissement du 2^e versement de la cotisation pour l'année 2020.
- 20-025** **Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales**
L'objet consiste à fixer la subvention non récurrente accordée aux 4 sociétés de développement commercial du Plateau-Mont-Royal.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 29 mai 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat